Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202105-20260605-2026_06_5_01-DE

MAIRIE de PLOUBAZLANEC – 22620
Tel : 02-96-55-80-36 e.mail : mairie.ploubazlanec@wanadoo.fr

L'an deux mil vingt-six, le Vendredi 5 Juin, à 18 h 00, en application des articles L 2121-7 et L 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.T.C.) s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Ploubazlanec sous la présidence de Monsieur Richard VIBERT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : R. VIBERT, A. BACHIR, N. MARREC, G. LE BARS, E. LEGEAI, J. BALCOU, A. KERAMBRUN LE TALLEC, J.L. LE BIHAN, G. MENGUY, B. MACHY, G. CONAN, J. GUEGAN, M. LE NORMAND, Ph. BILLARD, E. BRUHAN, J. MONBEL, M. BERLIN, F. MORDELLES et C. MENGUY

ETAIENT REPRESENTES : J.P. LEC'HVIEN par R. VIBERT, C. MORIN par A. KERAMBRUN LE TALLEC, Y. SAVARY par J. BALCOU, T. LE CALVEZ par F. MORDELLES

SECRETAIRE DE SEANCE : A. BACHIR

PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES : C. HERNOT, L. BEDFERT et B. MASSE

DELIBERATION 2026-06-5 - DOSSIER N° 1

CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCES DE LA REGION BRETAGNE A LA COMMUNE DE PLOUBAZLANEC POUR L'EXPLOITATION, L'ENTRETIEN et L'AMENAGEMENT DES PARCS DE STATIONNEMENT REGIONAUX A L'ARCOUEST

PRESENTATION : R. VIBERT

M. le Maire rappelle que par délibération du 30 Janvier 2026, le Conseil Municipal avait accepté la délégation de compétence proposée par la Région BRETAGNE pour « l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des parcs de stationnement régionaux de l'Arcouest » pour une période de 120 mois du 1er Janvier 2027 au 31 Décembre 2036.

La convention proposée à la signature par le Conseil Régional a pour objet de définir le périmètre, l'organisation, la durée de la délégation et le cadre financier de la délégation.

M. le Maire donne connaissance de la synthèse de la convention annexée à la présente délibération.

M. BERLIN M. regrette ne pas avoir reçu le projet de convention pour examen avant la séance. Pour cette raison, l'équipe de la Minorité s'abstiendra.

Le Conseil Municipal, à la Majorité, après délibération,

- **AUTORISE le Maire à signer la convention jointe de délégation de compétences de la Région Bretagne à la Commune de Ploubazlanec pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des parcs de stationnement régionaux à l'Arcouest, établie pour une durée de 120 mois du 1er Janvier 2027 au 31 Décembre 2036.**

Abstentions : 4

Pour extrait certifié conforme,
Richard VIBERT
MAIRE de PLOUBAZLANEC